

Etaient présents : 21/38

FICHOU André, LE BARON René, LOUSSOUARN Michel, PAGNARD Guy, GAIGNÉ Jean-Michel, LE CLEACH Cyrille, LE DOARÉ Stéphane, CROM Florence, BERTHET Franck, FAUCHER Guy, FOLLIC Alain, KHA Danièle, LE GUILLOUX Muriel, BOSSER Éric, LAURIOU Patrick, BUREL Michel, LE GUELLEC Yves, CARAMARO Laure, CONNAN Yannick, LE NAY Robert, MARC Jean-Pierre.

Etaient excusés : DERVOUT Dominique, DUPUY Julie, LE TROADEC Gwenola, LOUSSOUARN Christian, ZAMMUNER Christine, GRIJOL Christian, TANGUY Patrick, GARCES-RAULET Stéphanie, JAMBOU Gérard, SALAUN Éric, MARLE Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme Stéphanie GARCES-RAULET donne pouvoir à Mme KHA Danièle,
M. Gérard JAMBOU donne pouvoir à M. Alain FOLLIC,
Mme Christine ZAMUNER donne pouvoir à M. Jean-Michel GAIGNÉ
M. Éric JOUSSEAUME donne pouvoir à M. LE CLEACH Cyrille,
M. LOUSSOUARN Christian donne pouvoir à M. LE DOARE Stéphane,

Secrétaire de séance : M. Éric BOSSER est désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel, le Président demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour du Comité Syndical relatif à une question de ressource humaine. Cette demande est acceptée.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2020

Le Président soumet le compte-rendu du Comité Syndical du 16 février 2021 à l'approbation des délégués. Celui-ci ne faisant pas l'objet de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR 2020

Le Président indique que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion « Incinération » 2020 de la Receveuse sont en tous points concordants.

Aussi, il soumet les Comptes de Gestion « Incinération » 2020 de la Receveuse à l'approbation de l'assemblée délibérante.

2.1. Activité « Incinération »

L'exercice 2020 est clôturé comme suit :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Section de fonctionnement	2 371 974.30	2 371 974.30
Section d'investissement	649 365.47	- 1 658 915.47
TOTAL	3 021 339.77	713 058.83

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les comptes de gestion « Incinération » de la Receveuse 2020.

2.2. Activité « Déchèteries »

Le Président indique que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion « Déchèteries » 2020 de la Receveuse sont en tous points concordants.

Aussi, il soumet les Comptes de Gestion « Déchèteries » 2020 de la Receveuse à l'approbation de l'assemblée délibérante.

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Section de fonctionnement	215 522.62 €	401 324.08 €
Section d'investissement	-64 213,47 €	483 731.61 €
TOTAL	151 309.15 €	885 055.69 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les comptes de gestion « Déchèteries » de la Receveuse 2020.

3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS « INCINERATION » 2020

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2020 qui est clôturé comme suit :

		Réalisé 2020	Solde d'exécution 2020
Section de fonctionnement	Dépenses	9 484 073.53 €	2 371 974.30 €
	Recettes	11 856 047.83 €	
Section d'investissement	Dépenses	4 859 404.44 €	-1 658 915.47 €
	Recettes	3 200 488.97 €	
Résultat	Excédent		713 058.53 €

Il indique que, contrairement à l'exercice précédent, l'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement.

Le Président commente les résultats de l'exercice 2020 chapitre par chapitre.

En Dépenses, il indique en particulier que le chapitre 011 est réalisé à 99.83 % et de rappeler que ce chapitre comprend l'article 611 qui est le poste le plus important du budget est réalisé à 115.18 % par rapport au BP en raison, notamment de l'adhésion de la CCPBS au 1^{er} juillet 2020.

De ce fait il insiste sur le fait qu'une comparaison directe des dépenses de prestations de service par rapport à 2019 nécessite une analyse détaillée. (Voir les autres commentaires donnés dans la note de synthèse).

Après s'être assuré que le Compte Administratif ne fait plus l'objet de question, le Président sort de la salle et M. Jean-Michel GAIGNE soumet le Compte Administratif à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif « Incinération » 2020.

4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS « DECHETERIES » 2020

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2020 qui est clôturé comme suit :

		Réalisé 2020	2020
Section de fonctionnement	Dépenses	3 587 599.37 €	401 324.08 €
	Recettes	3 988 923.45 €	
Section d'investissement	Dépenses	344 272.74 €	483 731.61 €
	Recettes	828 004.35 €	
Résultat	Excédent		885 055.69 €

Le Président commente les résultats de l'exercice 2020 chapitre par chapitre.

Il souligne que l'excédent de fonctionnement constaté en 2020 résulte de la fermeture des déchèteries durant plusieurs semaines en raison de la crise de la COVID mais il faut considérer qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

L'excédent d'investissement résulte du fait que les projets à Scaër (Guerloc'h) et à Rosporden (Dioulan) peinent à sortir (finalisations des études et procédures administratives).

Il insiste également sur le fait que la prospective financière montre qu'une augmentation substantielle des contributions sera nécessaire dès lors que les emprunts requis pour le financement de ces travaux devront être remboursés.

Le Président commente les résultats de l'exercice 2020 chapitre par chapitre.

Après s'être assuré que le Compte Administratif ne fait plus l'objet de question, le Président sort de la salle et M. Jean-Michel GAIGNE soumet le Compte Administratif à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif « Déchèteries » 2020.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 « INCINERATION »

➤ Affectation des résultats de la section de fonctionnement

Il est proposé de reporter le résultat cumulé de clôture de **2 371 974.30 €** de la section de fonctionnement comme suit :

- **0 €** en recettes de fonctionnement au chapitre **002 « Résultat de fonctionnement reporté »**.
- **2 371 974.30 €** en recettes d'investissement à l'article **1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »**.

À noter que cette somme permet de couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement constatées et les restes à réaliser de 2020.

➤ Affectation des résultats de la section d'investissement

Le déficit d'investissement de 1 658 915.47 € est reporté d'office en dépenses d'investissement au chapitre **001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces propositions d'affectation des résultats au Budget général Primitif « OM ET ASSIMILES » 2021.

6. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 « DECHETERIES »

➤ Affectation des résultats de la section de fonctionnement

Afin de pouvoir respecter l'engagement de ne pas dépasser 5 % d'augmentation des contributions, il est proposé de reporter une partie du solde d'exécution de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 au chapitre **002 « Résultat de fonctionnement reporté »**, soit 44 684.01 €.

Dans la perspective du financement des investissements prévus en 2021 et 2022-2023, il est proposé de verser le reste de l'excédent à la section d'investissement **soit 356 640.07 €** en recettes d'investissement à l'article **1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »**.

➤ Affectation des résultats de la section d'investissement

L'excédent d'investissement de **483 731.61 €** est reporté d'office en recettes d'investissement au chapitre **001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces propositions d'affectation des résultats au Budget général Primitif « DECHETERIES » 2021.

7. BASES DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS AUX CHARGES « FIXES »

- Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2021 entérinant la modification des statuts de VALCOR avec la création d'un deuxième budget annexe « PRESTATIONS A LA CARTE »
- Vu la délibération 17 février 2015 par laquelle il a été décidé d'affecter 50 % des charges de structure de Valcor au budget « Déchèteries ».

- Vu la délibération du 18 décembre 2018 par laquelle le Comité Syndical a entériné la décision de se conformer aux prescriptions du guide du comité de fiabilité des comptes locaux prescrivant les modalités d'inscription budgétaires et passation des écritures en comptabilité.
- Vu l'adhésion de la CCPBS à VALCOR et l'évolution des besoins de plusieurs EPCI adhérents faisant apparaître la nécessité de réaliser plusieurs « prestations à la carte supplémentaires ».
- Vu le tableau d'analyse des temps passés par les agents de VALCOR pour chacun des trois budgets en 2021.
- Vu l'article 8.2 du règlement intérieur de VALCOR approuvé le 16 février 2021 relatif au calcul des contributions des EPCI adhérents.

Le Président propose de redéfinir et d'approuver par délibération :

- Les bases retenues pour le **CALCUL DES CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DITES « FIXES »**
- Les modalités de ventilation des charges de :
 - **Contributions aux charges fixes d'exploitation**
 - **Contributions aux charges de personnel et indemnités des élus.**

La contribution prend en compte à la fois les dépenses et les recettes qui peuvent être considérées comme indépendantes des tonnages traités au cours de l'exercice.

Ces contributions sont ventilées entre le budget annexe « Déchèteries » et le budget annexe « Prestations à la carte » au prorata du temps passé justifiant cette répartition : respectivement 38% et 12% aux budgets 2021.

CONTRIBUTIONS AUX CHARGES FIXES = CHARGES FIXES - RECETTES FIXES

CHARGES FIXES	RECETTES FIXES
CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DE STRUCTURE	RECETTES FIXES D'EXPLOITATION ET DE GESTION
CONTRIBUTIONS AUX CHARGES FIXES D'EXPLOITATION	
CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DE PERSONNEL ET INDEMNITES	
CONTRIBUTIONS AU REMBOURSEMENT DES INTERETS DE LA DETTE	
CONTRIBUTIONS AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	

CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DE STRUCTURE

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	Compte	Libellé
011 - Charges à caractère général		
	60611	Eau et assainissement
	60612	Énergie - Électricité
	60622	Carburants
	60623	Alimentation
	60624	Produit de traitement
	60628	Autres fournitures non stockées
	60631	Fournitures d'entretien
	60632	Fournitures de petit équipement
	60636	Vêtements de travail
	6064	Fournitures administratives
	6068	Autres matières et fournitures
	6135	Locations mobilières
	61521	Terrains
	615221	Entretien et réparations bâtiments publics
	61551	Matériel roulant
	61558	Autres biens mobiliers
	6156	Maintenance
	6161	Assurance multirisques
	6182	Documentation générale et technique
	6184	Versements à des organismes de formation
	6226	Honoraires
	6228	Divers
	6231	Annonces et insertions

	6232	Fêtes et cérémonies
	6236	Catalogues et imprimés
	6237	Publications
	6251	Voyages et déplacements
	6261	Frais d'affranchissement
	6262	Frais de télécommunications
	627	Services bancaires et assimilés
	6283	Frais de nettoyage des locaux
	60611	Eau et assainissement
	60612	Énergie - Électricité
	60622	Carburants
	60623	Alimentation

CONTRIBUTIONS AUX CHARGES FIXES D'EXPLOITATION

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	Compte	Libellé
011 - Charges à caractère général		
	611	
PARTIES FIXES DES CONTRATS D'EXPLOITATION DE L'UVED DU TMB ET DES CENTRES DE TRANSFERT		Charges fixes exploitation UVED
		Charges fixes GER UVED
		Charges fixes exploitation TMB
		Charges fixes GER TMB
		Charges fixes centres de transfert

CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DE PERSONNEL ET INDEMNITES

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	Compte	Libellé
012 - Charges de personnel et frais assimilés		
	6218	Autre personnel extérieur
	6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion
	64111	Personnel titulaire
	64131	Rémunération
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.
	6453	Cotisations aux caisses de retraite
	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C
	6456	Versement au F.N.C du supplément familial
	6478	Autres charges sociales diverses
65 - Autres charges de gestion courante		
	6531	Indemnités
	6532	Frais de mission
	6533	Cotisations de retraite
	6534	Cotisation de sécurité sociale part patronale
	6535	Formation
	6558	Autres contributions obligatoires
	65888	Autres reversement personnel CCPBS

CONTRIBUTIONS AU REMBOURSEMENT DES INTERETS DE LA DETTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	Compte	Libellé
66 - Charges financières		
	66111	Intérêts réglés à l'échéance
	66112	Intérêts - rattachement des ICNE de l'exercice N-1
	661122	Intérêts - rattachement des ICNE de l'exercice N-1
	6618	Intérêts des autres dettes
	6688	Autres (frais de dossier emprunt).

CONTRIBUTIONS AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	Compte	Libellé
16 - Emprunts et dettes assimilées		
	1641	Emprunts en euros
	16441	Opérations afférentes à l'emprunt

RECETTES FIXES D'EXPLOITATION ET DE GESTION

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	Compte	Libellé
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		
	70328	Autres droits de stationnement et de location
	70884	VENTE ELECTRICITE
	70885	VENTE VAPEUR
75 - Autres produits de gestion courante		
	7588	Autres produits divers de gestion courante
76 - Produits financiers		
	7688	Autres produits financiers

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité

- Les bases retenues pour le CALCUL DES CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DITES « FIXES »
- Les modalités de ventilation des charges de :
 - o Contributions aux charges fixes d'exploitation
 - o Contributions aux charges de personnel et indemnités des élus.
- La ventilation des charges entre le budget annexe « Déchèteries » et le budget annexe « Prestations à la carte » au prorata du temps passé justifiant cette répartition : respectivement 38% et 12% au budget 2021. Cette ventilation des charges est actualisée chaque année en fonction des résultats du tableau d'enregistrement des temps passés de l'année précédente.

8. TRANSFERT DES COLLECTES SELECTIVES DE QUIMPERLE COMMUNAUTE.

- Vu la délibération du 12 décembre 2012, par laquelle il a été convenu la mise à disposition de la QUIMPERLE COMMUNAUTE par VALCOR d'une trémie pour le transport des déchets issus de la collecte sélective sur le centre de transfert de Quimperlé.

Cette convention prévoit que :

- QUIMPERLE COMMUNAUTE assure le financement des travaux de cette trémie à hauteur de 171 982 €
- VALCOR assure à ses frais l'ensemble des coûts d'exploitation, d'assurance et de maintenance de la trémie sans autre compensation.

Le Président indique que l'exploitation du transfert des collectes sélectives pour CCDZ et CCCS étant refacturée à ces deux EPCI dans le cadre des prestations à la carte, il est cohérent que cette prestation effectuée spécifiquement pour le compte de QUIMPERLE COMMUNAUTE le soit également en prestations à la carte.

En conséquence il est proposé :

- Résilier la convention du 30 décembre 2012 passée entre VALCOR et QUIMPERLE COMMUNAUTE.
- D'approuver les modalités de calcul des contributions au centre de transfert de Quimperlé et la ventilation des contributions nécessaires à l'équilibre budgétaire à chacun des trois EPCI bénéficiaires de la prestation de transfert des collectes sélectives.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité

Ces modalités de calcul sont établies à partir des données du marché d'exploitation des centres de transfert en vigueur et selon les principes fixés en annexe jointe. Ces modalités de calcul peuvent être revues chaque année en fonction de l'évolution des conditions particulières d'exploitation

- La résiliation de la convention du 30 décembre 2012 passée entre VALCOR et QUIMPERLE COMMUNAUTE.
- Les modalités de calcul des contributions respectives de QC, CCCS et CCHPB à partir des données du marché d'exploitation des centres de transfert en vigueur et convenu que ces modalités de calcul peuvent être revues chaque année en fonction de l'évolution des conditions particulières d'exploitation.

9. BUDGET GENERAL PRIMITIF 2021 « OM ET ASSIMILES »

Le Président indique qu'une comparaison des évolutions budgétaires avec 2020 n'est pas directement possible pour tous les chapitres en raison de la création du budget annexe « Prestation à la carte et de l'intégration du traitement des déchets de la CCPBS sur un exercice complet en 2021.

Le Président expose que le budget primitif 2021 présenté implique une augmentation globale des contributions des EPCI adhérents de 3.3 % par rapport à 2020.

➤ SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	10 852 132.05 €
RECETTES	10 852 132.05 €

➤ SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	4 319 060.26 €
RECETTES	4 319 060.26 €

Après en avoir fait une présentation détaillée et après avoir répondu aux questions, le Président soumet le budget général primitif 2021 « OM ET ASSIMILES » à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget général primitif 2021 « OM ET ASSIMILES ».

10. BUDGET GENERAL PRIMITIF 2021 « DECHETERIES »

Le Président expose que le budget primitif 2021 présenté implique une augmentation globale des contributions des EPCI adhérents de 5.5 % par rapport à 2020 pour tenir compte :

- Des fortes augmentations attendues du coût de traitement de certains types de déchets
- Des évolution de la TGAP pour le traitement par incinération et de la mise en CET 2 en particulier.
- Des dépenses d'investissement prévues à court et moyen terme.

➤ SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	3 988 086.29 €
RECETTES	3 988 086.29 €

➤ SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	1 052 496.62 €
RECETTES	1 052 496.62 €

Après en avoir fait une présentation détaillée et après avoir répondu aux questions, le Président soumet le budget général primitif 2021 « DECHETERIES » à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget annexe primitif 2021 « DECHETERIES ».

Il indique que la Loi de finances de 2019 a fait fortement évoluer la trajectoire de la TGAP. Pour en compenser, au moins partiellement, l'impact économique, le gouvernement prévoit la mise en place d'un nouveau taux de TVA à 5.5 % pour certaines prestations qualifiées « d'Economie Circulaire ».

Ainsi le taux de TVA applicable aux contributions au budget « DECHETERIES » pourrait être ramené à 5.5 % au lieu de 10 %. Il propose une discussion avec CCA et QC sur l'opportunité d'une augmentation de 0.7 % des contributions TTC dans le contexte que nous connaissons.

11. BUDGET GENERAL PRIMITIF 2021 « PRESTATIONS A LA CARTE »

Le Président présente le budget annexe primitif 2021 « PRESTATIONS A LA CARTE »

➤ SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	3 550 958.73 €
RECETTES	3 550 958.73 €

➤ SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	717 377 €
RECETTES	717 377 €

Après en avoir fait une présentation détaillée et après avoir répondu aux questions, le Président soumet le budget annexe primitif 2021 « PRESTATIONS A LA CARTE » à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget annexe primitif 2021 « PRESTATIONS A LA CARTE ».

12. CONTRATS ACIER ET ALU COLLECTES SELECTIVES CCOV

Le Président rappelle que, VALCOR a signé, le 1^{er} janvier 2018, différents contrats pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective, après consultation menée au niveau départemental.

Ces contrats déterminent les caractéristiques techniques et financières de la vente des matières pour chaque flux de déchets, notamment les prix de reprise et la fixation d'un prix plancher.

VALCOR représente les collectivités ci-après :

- Douarnenez Communauté
- Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du raz
- Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Dans un contexte de déconnexion des prix de reprise fixés aux contrats par rapport aux prix de marché, Guyot Environnement, repreneur actuel acier et aluminium, a actionné la clause de sauvegarde du contrat en octobre 2020.

Au vu des propositions de prix présentées par l'entreprise, les collectivités du Finistère, conjointement avec le Symeed ont choisi de relancer une consultation sur les deux flux.

➤ **Reprise du flux acier**

Après analyse des trois offres reçues, il est proposé de retenir l'offre de Guyot Environnement. L'offre est en effet économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Le prix de reprise proposé s'élève ainsi à 112 € la tonne (prix de référence novembre 2020) avec un prix planché fixé à 50€ (contrat actuel : 127 € la tonne en prix de référence et 70 € la tonne en prix plancher).

➤ **Reprise du flux aluminium**

Après analyse des trois offres reçues, il est proposé de retenir l'offre de France Aluminium Recyclage (FAR) qui est économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Le prix de reprise de l'aluminium rigide s'élève ainsi à 350 € la tonne (prix de référence novembre 2020 avec une teneur en aluminium du gisement de 75%) avec un prix plancher, fixé à 200 € (contrat actuel : 522 € la tonne en prix de référence et 500 € la tonne en prix plancher).

Les contrats de reprise prennent effet au 1^{er} avril 2021 et prennent fin au 31 décembre 2022.

En conséquence, il est proposé d'approuver les contrats joints et d'autoriser le Président à les signer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces proposition et autorise le Président à signer :

- Le contrat de reprise du flux « acier » avec Guyot Environnement au prix de 112 € la tonne (prix de référence novembre 2020) avec un prix plancher, fixé à 50 €/t.
- Le contrat de reprise du flux « aluminium » avec France Aluminium Recyclage au prix de 350 € la tonne (prix de référence novembre 2020 avec une teneur en aluminium du gisement de 75%) avec un prix plancher, fixé à 200 €/t.

13. GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE REFIOM

Le Président indique que les syndicats VALCOR et le SIRCOB ainsi que la société SOTRAVAL-GIE souhaitent mutualiser l'enlèvement, le transport et l'élimination des REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Usine d'incinération) et des Cendres sous Chaudières.

Ce groupement a vocation à rationaliser ces achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. A titre indicatif, ce marché représente pour VALCOR seul environ 2 300 t de matières à un coût indicatif de 200 €/t, soit près de 460 000 € HT/an. Le groupement de commande permet la mise en concurrence sur un gisement de 6 500 t.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention de groupement de commande, étant précisé que VALCOR sera le coordonnateur de ce groupement de commande et que c'est la commission d'appel d'offres de VALCOR, à laquelle seront associés des représentants de chacun des membres du groupement de commande, qui sera en charge de l'analyse et de l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer la convention de groupement de commande.

14. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Secrétaire de séance,

Eric BOSSER.